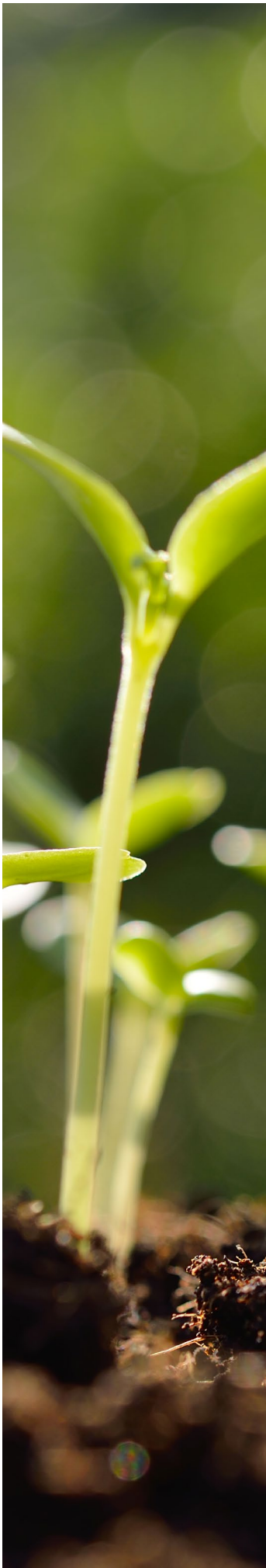


Nos principes en matière de carbone : une méthodologie à grande intégrité productrice d'avantages *climatiques*

Gestion de placements Manuvie a adopté un ensemble de principes sur le carbone que nous intégrons à notre processus de sélection des acquisitions pour les projets carbone existants ainsi qu'à nos processus de développement de nouveaux projets carbone, et que nous appliquons en permanence. Ces normes sont conformes aux principes fondamentaux de gestion du carbone mis en place par The Integrity Council for the Voluntary Carbon Market (IC-VCM)¹ et comprennent des principes essentiels concernant l'additionnalité, la permanence, les fuites et l'exactitude de la surveillance, de la production de rapports et de la vérification, entre autres. Pour assurer la conformité, notre groupe de travail sur les normes carbone donnera son feu vert à un nouveau projet si celui-ci respecte ces principes.

¹ IC-VCM est un organisme de gouvernance récemment formé par The Integrity Council for the Voluntary Carbon Market.



Les crédits de carbone doivent :

- **Être réels** – Ils doivent réellement réduire les émissions de carbone et contribuer aux objectifs mondiaux en matière de changements climatiques.
- **Être fondés sur des niveaux de référence réalistes et crédibles** – Les niveaux de référence doivent être les émissions normales des activités courantes.
- **Être surveillés, faire l'objet de rapports et d'une vérification** – Des intermédiaires, des plateformes et des protocoles reconnus et certifiés par des organismes publics ou privés pour la vérification, l'émission et la négociation des crédits carbone doivent être utilisés.
- **Être permanents** – Le carbone doit être séquestré pendant une longue période afin qu'il y ait un avantage réel pour le climat à l'échelle mondiale.
- **Permettre l'additionnalité** – Ils doivent créer une séquestration supplémentaire du carbone au-delà du statu quo, qui n'aurait pas eu lieu en l'absence de financement carbone.
- **Être capables réduire au minimum les fuites et d'en tenir compte** – Calculer et réduire au minimum les émissions qui peuvent se déplacer dans des lieux adjacents ou avoisinants qui ne participent pas au projet carbone.
- **N'être comptabilisé qu'une seule fois** – Attribution sans ambiguïté du crédit.
- **Être axés sur les avantages conjoints et ne pas causer de dommages nets** – Minimiser les conséquences externes négatives pouvant résulter des activités des projets carbone et mettre l'accent sur d'autres avantages sociaux et écologiques, comme l'amélioration de la biodiversité.
- **Être gérés de façon à éviter l'écoblanchiment par les acheteurs de crédits compensatoires et les destinataires de compensation carbone dans la chaîne de valeur** – Sélection rigoureuse des acheteurs et des destinataires potentiels de crédits compensatoires afin que ceux-ci servent à remplir des engagements climatiques concrets et à réaliser des progrès dans la lutte contre les changements climatiques.

Nous cherchons à établir une norme de qualité élevée pour les crédits carbone



||| Gestion de placements Manuvie

Les placements comportent des risques, y compris le risque de perte du capital. Les marchés des capitaux sont volatils et peuvent considérablement fluctuer sous l'influence d'événements liés aux sociétés, aux secteurs, à la politique, à la réglementation, au marché ou à l'économie. Ces risques sont amplifiés dans le cas des placements effectués dans les marchés émergents. Le risque de change s'entend du risque que la fluctuation des taux de change ait un effet négatif sur la valeur des placements détenus dans un portefeuille.

Les renseignements fournis ne tiennent pas compte de la convenance des placements, des objectifs de placement, de la situation financière ni des besoins particuliers d'une personne donnée. Nous vous invitons à évaluer la convenance de tout type de placement à la lumière de votre situation personnelle et à consulter un spécialiste, au besoin.

Le présent document est réservé à l'usage exclusif des personnes ayant le droit de le recevoir aux termes des lois et des règlements applicables des territoires de compétence; il a été produit par Gestion de placements Manuvie et les opinions exprimées sont celles de Gestion de placements Manuvie au moment de la publication, lesquelles pourraient changer en fonction de la conjoncture du marché et d'autres conditions. Bien que les renseignements et analyses aux présentes aient été compilés ou formulés à l'aide de sources jugées fiables, Gestion de placements Manuvie ne donne aucune garantie quant à leur précision, à leur exactitude, à leur utilité ou à leur exhaustivité, et n'accepte aucune responsabilité pour toute perte découlant de l'utilisation de ces renseignements ou analyses. L'information contenue dans le présent document peut comprendre des prévisions ou d'autres énoncés de nature prospective portant sur des événements futurs, des objectifs, des stratégies de gestion ou d'autres prévisions, et n'est à jour qu'à la date indiquée. Les renseignements fournis dans le présent document, y compris les énoncés concernant les tendances des marchés des capitaux, sont fondés sur la conjoncture, qui évolue au fil du temps. Ces renseignements peuvent changer à la suite d'événements ultérieurs touchant les marchés ou pour d'autres motifs. Gestion de placements Manuvie n'est nullement tenue de mettre à jour ces renseignements.

Ni Gestion de placements Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés n'assument de responsabilité pour quelque perte ou dommage direct ou indirect, ou quelque autre conséquence que pourrait subir quiconque agit sur la foi des renseignements du présent document. Tous les aperçus et commentaires sont de nature générale et ponctuelle. Quoiqu'utiles, ces aperçus ne remplacent pas les conseils d'un spécialiste en fiscalité, en placement ou en droit. Il est recommandé aux clients de consulter un spécialiste qui évaluera leur situation personnelle. Ni Manuvie, ni Gestion de placements Manuvie, ni leurs sociétés affiliées, ni leurs représentants ne fournissent de conseils dans le domaine de la fiscalité, des placements ou du droit. Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs. Le présent document a été produit à titre informatif seulement et ne constitue ni une recommandation, ni un conseil professionnel, ni une offre, ni une invitation à quiconque, de la part de Gestion de placements Manuvie, relativement à l'achat ou à la vente d'un titre ou à l'adoption d'une stratégie de placement, non plus qu'il indique une intention d'effectuer une opération dans un fonds ou un compte géré par Gestion de placements Manuvie. Aucune stratégie de placement ni aucune technique de gestion des risques ne peuvent garantir le rendement ni éliminer les risques. La diversification ou la répartition de l'actif ne sont pas garantes de profits et n'éliminent pas le risque de perte. À moins d'indication contraire, toutes les données proviennent de Gestion de placements Manuvie.

Gestion de placements Manuvie

Gestion de placements Manuvie est le secteur mondial de gestion de patrimoine et d'actifs de la Société Financière Manuvie. Nous comptons plus de 100 ans d'expérience en gestion financière au service des clients institutionnels et des particuliers ainsi que dans le domaine des régimes de retraite, à l'échelle mondiale. Notre approche spécialisée de la gestion de fonds comprend les stratégies très différenciées de nos équipes expertes en titres à revenu fixe, actions spécialisées, solutions multiactifs et marchés privés, ainsi que l'accès à des gestionnaires d'actifs spécialisés et non affiliés du monde entier grâce à notre modèle multigestionnaire.

Le présent document n'a été soumis à aucun examen de la part d'un organisme de réglementation des valeurs mobilières ou autre et il n'a été déposé auprès d'aucun organisme de réglementation. Il peut être distribué par les entités de Manuvie ci-après, dans leurs territoires respectifs. Des renseignements supplémentaires sur Gestion de placements Manuvie sont accessibles sur le site manulifeim.com/institutional/ca/fr.

Australie : Manulife Investment Management Timberland and Agriculture (Australasia) Pty Ltd., Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. **Canada :** Gestion de placements Manuvie limitée, Distribution Gestion de placements Manuvie inc., Manulife Investment Management (North America) Limited et Marchés privés Gestion de placements Manuvie (Canada) Corp. **Chine :** Manulife Overseas Investment Fund Management (Shanghai) Limited Company. **Espace économique européen :** Manulife Investment Management (Ireland) Ltd., qui est habilitée et régie par l'organisme Central Bank of Ireland. **Hong Kong :** Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. **Indonésie :** PT Manulife Aset Manajemen Indonesia. **Japon :** Manulife Investment Management (Japan) Limited. **Malaisie :** Manulife Investment Management (M) Berhad 200801033087 (834424-U). **Philippines :** Manulife Investment Management and Trust Corporation. **Singapour :** Manulife Investment Management (Singapore) Pte. Ltd. (société inscrite sous le numéro 200709952G). **Corée du Sud :** Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. **Suisse :** Manulife IM (Switzerland) LLC. **Taiwan :** Manulife Asset Management (Taiwan) Co., Ltd. **Royaume-Uni :** Manulife Investment Management (Europe) Ltd., qui est régie par l'organisme Financial Conduct Authority et habilitée par ce dernier. **États-Unis :** John Hancock Investment Management LLC, Manulife Investment Management (US) LLC, Manulife Investment Management Private Markets (US) LLC et Gestion de placements Manuvie Agriculture et terrains forestiers Inc. **Vietnam :** Manulife Investment Fund Management (Vietnam) Company Limited.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.